

2024.06.36 -8. De

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 06 juin 2023

OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR
ET CHARTE DU SAVOIR VIVRE ET DU RESPECT
RENTREE DE SEPTEMBRE 2024

L'An deux mil vingt-quatre le quatre du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20Nbres présents : 13Nbre votants : 19**Etaient présents**

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
M. Pons Alexandre, Mme Rossas Amandine, M. Girod Claude, Adjoints,
Mmes De Jesus Catherine, Fol Christine, Fournier Céline, Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine,
Rey Novoa Dolorès, Conseillères Municipales,
MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Martinod Guillaume, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

Mme Budun Sevda, Conseillère, a donné une procuration à Mme De Jesus Catherine, Conseillère
Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire
Mme Golay-Ramel Martine, Conseillère, a donné une procuration à M. Pons Alexandre, Adjoint
M. Blanc Jérémy, Conseiller délégué, a donné une procuration à Mme Rossas Amandine, Adjointe
M. Gigi Dominique, Conseiller, a donné une procuration à M. Brunet Julien, Conseiller
M. Visconti Régis, Conseiller, a donné une procuration à M. Martinod Guillaume, Conseiller
M. Felix-Fiardet Bastien, Conseiller.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le fonctionnement du restaurant scolaire implique un règlement intérieur. Elle précise que celui-ci doit être régulièrement mis à jour et modifié afin de tenir compte des évolutions concernant l'organisation, la distribution et le paiement des repas.

Madame le Maire précise que le règlement intérieur du restaurant scolaire actuel modifié par délibération en date du 06 juin 2023 nécessite quelques modifications :

- Modification des renseignements portés en introduction relatif aux paiements des factures, elle a été complètement mise à jour,
- Paragraphe Bénéficiaire ajout de la phrase suivante : « le service de restauration est ouvert aux enfants scolarisés au DIME SESSAD et leurs éducateurs » à la place de I.M.E.,
- Paragraphe Annulations ajout du titre et paragraphe sorties scolaires,

- Le paragraphe Facturation a été complètement mis à jour et modifié avec un rajout d'une pénalité de retard, soit 30 € après un 1^{er} rappel.
- Le paragraphe Discipline a été totalement mis à jour et modifié, ajout de la charte du savoir vivre et du respect et ajout d'un tableau récapitulatif.

Madame le Maire présente à l'assemblée la mise en place de la nouvelle charte du savoir vivre et du respect.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le règlement intérieur, après avoir délibéré,

ACCEPTE de modifier le règlement interne du restaurant scolaire concernant :

- Modification des renseignements portés en introduction relatif aux paiements des factures, elle a été complètement mise à jour,
- Paragraphe Bénéficiaire ajout de la phrase suivante : « le service de restauration est ouvert aux enfants scolarisés au DIME SESSAD et leurs éducateurs » à la place de I.M.E.,
- Paragraphe Annulations ajout du titre et paragraphe sorties scolaires,
- Le paragraphe Facturation a été complètement mis à jour et modifié avec un rajout d'une pénalité de retard, soit 30 € après un 1^{er} rappel.
- Le paragraphe Discipline a été totalement mis à jour et modifié, ajout de la charte du savoir vivre et du respect et ajout d'un tableau récapitulatif.

AUTORISE Madame le Maire à signer le nouveau règlement intérieur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Blanc